

Liège, le 23 septembre 2016



Place du Marché, 2
4000 LIEGE
Secrétariat communal
Agent traitant : Vinciane ESTE
Tél : 04/221.80.56

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 26 SEPTEMBRE 2016**

ADDENDUM

M. l'Echevin FIRKET

A.D.101 bis

Proposition de motion relative à la réalisation d'un téléphérique entre le fond de Vallée, la Citadelle et Vottem.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. François SCHREUER, Conseiller communal.

A.D.101 ter

Motion relative au chaînon manquant « Cerexhe-Heuseux-Beaufays », dans le cadre d'un Plan global de mobilité à l'échelle de la Métropole liégeoise.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mmes Christine DEFRAIGNE, Elisabeth FRAIPONT, Conseillères communales.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

A.D.1 bis

La toponymie des rues : une façon simple de transmettre l'histoire de la ville, de la région, du pays aux jeunes générations.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Michel PETERS, Conseiller communal.

Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER

Projet de délibération soumis au Conseil communal de la Ville de Liège

Conseil du 26 septembre 2016 par François Schreuer, conseiller communal (VEGA)

Considérant qu'une réflexion est aujourd'hui menée sur les enjeux de mobilité entourant l'hôpital de la Citadelle, par l'intercommunale du CHR elle-même et par le gouvernement wallon ;

Considérant que la plus grande partie des milliers d'usagers quotidiens de l'hôpital vient de la Ville et que la très grande majorité de ceux-ci sont en mesure de se déplacer par leurs propres moyens ;

Considérant que le quartier de Sainte-Walburge connaît aujourd'hui un engorgement lié à l'entrée de nombreux véhicules en ville ainsi qu'à l'activité de l'hôpital ;

Considérant que cette situation n'est pas sans conséquences importantes sur les riverains des voiries permettant l'accès vers la ville, notamment la rue Sainte-Walburge, la rue de Campine, la Montagne Sainte-Walburge ou la rue Hocheporte ;

Considérant qu'un report modal significatif vers le transport public et les modes doux est dès lors souhaitable ;

Considérant que celui-ci, en réduisant l'engorgement du quartier, contribuera à faciliter l'accès à l'hôpital pour les véhicules d'urgence et pour les personnes qui ne peuvent se déplacer sans un véhicule individuel ;

Considérant que celui-ci passera notamment par une meilleure intermodalité et une meilleure connexion aux modes de transport structurants et notamment au rail et, demain, au tram ;

Considérant que la SNCB annonce des évolutions positives dans le dossier du Réseau express liégeois (REL) et que, dans ce cadre, la réouverture d'un point d'arrêt place Vivegnis est espérée ;

Considérant que de nombreux exemples internationaux ont démontré la pertinence du câble pour le transport des personnes lorsqu'un obstacle naturel doit être franchi ;

Considérant dès lors qu'une liaison entre le fond de vallée, l'hôpital et le futur P+R de Vottem pourrait constituer une hypothèse qui doit être étudiée ;

Considérant qu'une telle liaison pourrait favoriser l'usage du vélo, en permettant aux habitants du plateau de remonter chez eux de façon aisée ;

Considérant encore que cette liaison pourrait présenter un intérêt touristique important pour la Ville ;

Considérant enfin que cette liaison pourrait, le cas échéant, contribuer au développement d'une offre de logistique urbaine, évitant l'entrée en ville de nombreux camions ;

Le Conseil communal :

- Souhaite que la possibilité de réaliser un téléphérique entre le fond de vallée, la Citadelle et Vottem fasse l'objet d'une étude circonstanciée — et soit examinée dans le cadre d'études portant sur la mobilité autour du site de la Citadelle ;
- Demande au gouvernement wallon d'envisager cette hypothèse dans ses projets pour le quartier, notamment dans le cadre du dossier des « routes de l'emploi » ;
- Mandate le Collège pour transmettre cette demande au gouvernement ;
- Mandate ses représentants au sein de l'intercommunale CHR pour demander que le téléphérique fasse partie de toute étude relative à la mobilité autour du site de la Citadelle ;

Liège, le 20 septembre 2016

**Motion relative au chaînon manquant « Cerexhe-Heuseux-Beaufays »,
dans le cadre d'un Plan global de mobilité
à l'échelle de la Métropole liégeoise**

Le Conseil communal,

Considérant la décision 661/2010/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2010 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport prévoyant explicitement la réalisation d'un tronçon reliant l'E40 et l'E25 et par laquelle l'Union européenne estime notamment que « l'établissement et le développement des réseaux transeuropéens contribuent à la réalisation d'importants objectifs de l'Union, tels que le bon fonctionnement du marché intérieur et le renforcement de la cohésion économique et sociale »;

Considérant la décision du Gouvernement wallon en sa séance du 27 mars 2001 demandant expressément d'inscrire le projet Cerexhe-Heuseux-Beaufays (A605) dans le réseau transeuropéen; tronçon situé à l'est de l'agglomération liégeoise, dont les premiers projets datent de 1969, d'une longueur de 12,5 kilomètres et qui permettrait de relier l'autoroute E25 (Liège-Luxembourg) à l'autoroute E40 (Liège-Aachen);

Considérant le plan de secteur de Liège, adopté le 26 novembre 1987 par arrêté de l'Exécutif régional wallon prévoyant une zone de réservation sur l'ensemble du tracé pressenti du tronçon Cerexhe-Heuseux-Beaufays;

Considérant le projet de Schéma de développement territorial pluricommunal sur l'arrondissement de Liège tel que présenté au sein de la Conférence des Bourgmestres dudit arrondissement le 7 juillet 2015 confirmant la nécessité de réaliser la liaison CHB;

Considérant que la liaison CHB figure dans le Plan Urbain de Mobilité, expression démocratique de 24 communes;

Considérant que l'agglomération urbaine liégeoise représente un tiers des usagers du transport public wallon ;

Considérant que la liaison va permettre de réduire de 15% à 20% la circulation sur les quais de la Dérivation, en déviant le trafic de transit qui l'emprunte actuellement;

Considérant que la liaison va permettre de capter un trafic de transit percolant à travers les quartiers (Grivegnée, Chênée) et les communes situées à l'Est de Liège (Soumagne, Fléron, Trooz, Chaudfontaine, ...);

Considérant que cette réduction des flux automobiles sur les quais, dans les quartiers et les communes concernés est de nature à y améliorer la sécurité routière. Que cette diminution va profiter aux riverains qui subissent, quotidiennement, le flux important de véhicules dont d'aucuns présentent un tonnage excessif et dont d'autres font montre d'une vitesse trop élevée;

Considérant également les nuisances sonores (déficience de l'efficacité du revêtement antibruit) et les vibrations (importantes avec les essieux des poids lourds) causant dégâts aux immeubles situés sur ces quais;

Considérant qu'il est attendu une augmentation de 30% de la congestion automobile à l'horizon 2030 et qu'il est dès lors indispensable d'éviter un accroissement des nuisances dans les zones habitées afin d'y prendre des mesures en faveur des modes doux et du transport public;

Considérant que la réalisation d'une telle infrastructure, en décongestionnant le centre de Liège, permettra inévitablement une diminution des émissions polluantes dues au transport;

Considérant que la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays s'inscrit dans un contexte d'un Plan global de mobilité de la Métropole liégeoise avec le développement de transports en commun structurants (liaison ferroviaire régionale « REL », ligne de tram, lignes de bus à haut niveau de services), avec la valorisation des modes doux dans des quartiers apaisés, avec le développement de nœuds de communication et d'intermodalité (la gare TGV, Angleur, Bressoux, ...);

Considérant toutefois que cette liaison doit se réaliser dans une optique de densification territoriale, et qu'il convient donc d'être vigilant quant à son impact sur le cœur de l'agglomération et sur le développement des communes traversées;

Considérant la volonté politique partagée de faire aboutir prioritairement le projet du tram à Liège (projet complémentaire à CHB);

Par ces considérants, le Conseil communal

Demande au Gouvernement wallon de finaliser et d'adopter le Plan Urbain de Mobilité (PUM) de l'agglomération de Liège, afin de doter la Métropole liégeoise d'une politique structurelle de mobilité et de transport;

Demande au Gouvernement wallon la mise en œuvre prioritaire des outils de mobilité de transport en commun (tram, bus à haut niveau de service, REL);

Demande au Gouvernement Wallon d'étudier le chaînon manquant CHB dans un gabarit structurant à préciser (minimum deux bandes par sens) et son impact sur le cadre de vie des riverains – études d'incidences à l'appui –, dans une optique de densification territoriale;

Demande au Gouvernement wallon d'explorer toutes les pistes possibles de la mise en place de ce projet;

Demande au Gouvernement wallon de développer l'outil et la structure ayant la capacité de renforcer le cœur de la Métropole, de limiter la périurbanisation et l'étalement urbain dans ses différents fonctions.

Christine Defraigne et Elisabeth Fraipont



Point ajouté à l'ordre du jour du Conseil Communal du 26 septembre 2016 :

La toponymie des rues : une façon simple de transmettre l'histoire de la ville, de la région, du pays aux jeunes générations

Considérant que les plaques de rue permettent bien plus que de se positionner sur un territoire géographique donné.

Considérant que les appellations données aux rues d'une commune sont riches d'enseignement ; rappellent son histoire, son passé et ses spécificités.

Considérant que beaucoup ignore les vies et œuvres des personnalités dont les noms ont été utilisés en guise d'hommage.

Attendu que l'installation de plaques informatives peut entrer dans une logique de découverte touristique de la ville.

Attendu que la toponymie explicative contribue à une certaine éducation culturelle permanente, à la transmission du patrimoine au sens large et des valeurs qu'il sous-tend.

Le Conseil communal :

- s'accorde sur l'installation, dès l'exercice budgétaire 2017, de plaques de rue explicatives sur le territoire de la Ville de Liège
- sollicite l'avis de sa sous-commission toponymie pour suggérer un ordre de priorité (par exemple en 2017 et 2018 les noms de rues liés à la Première Guerre Mondiale)

Cette délibération a recueilli xxx suffrages positifs, xxx abstentions, xxx votes contre.

Michel PETERS
Conseiller communal